

Opinion de la Chambre des députés
Proposition de
Règlement du Parlement Européen et du Conseil
établissant un programme pour l'environnement et l'action pour le climat
(LIFE) et abrogeant le règlement (UE) n°1293/2013
COM (2018) 385

La Chambre des députés

1. Soutient l'objectif général du programme, qui est de contribuer à la transition vers une économie circulaire propre, économe en énergie, avec une faible intensité de carbone et résistant aux changements climatiques, notamment par la transition vers des énergies propres, ainsi que par la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement, ainsi que par l'arrêt et l'inversion du déclin de la biodiversité, contribuant ainsi au développement durable.
2. Soutient la mobilisation de fonds provenant d'autres ressources pour la mise en œuvre du programme LIFE, tout en veillant à ce que cette ligne de financement reste accessible aux entités débutantes ou n'ayant pas encore acquis l'expertise ou l'expérience nécessaire pour travailler avec des sources de financement combinées.
3. Considère nécessaire de clarifier le plus rapidement possible les instruments et les programmes par lesquels l'Union européenne soutient la mise en œuvre de ses politiques dans les domaines de l'énergie propre, du changement climatique, de la gestion de la biodiversité, de la protection de l'environnement et de l'économie circulaire, afin que les citoyens et entités intéressées disposent d'un tableau suffisamment complet et descriptif pour identifier rapidement les points d'intérêt.